



# Redéploiement des structures communales

ASSEMBLÉE AJC - 26 NOVEMBRE 2025

# Ordre du jour

---

1. Rappel du contexte général
2. Présentation du rapport de synthèse du forum des communes
3. Comité de pilotage (Copil)
4. Retour sur la première séance du Copil et prochaines étapes
5. Divers et questions

# 1. Rappel du contexte général

---

Communes : difficultés, besoin d'une réforme

Recommandations des mandataires externes : une réforme des structures communales

Propositions de mise en œuvre du Gouvernement :

- Projet de redéploiement des structures communales
- En parallèle, révision sectorielle du rôle des communes et de la RPT

Eléments-clés du projet de redéploiement

- Aucune piste privilégiée à ce stade (collaborations intercommunales ou regroupements)
- Les communes au cœur du projet; syndicats de districts
- Démarche innovante et participative
- Etudes réalisée / en cours

Actions à court terme

- Forum des communes
- Comité de pilotage et premières démarches

## 2. Présentation du rapport de synthèse du forum des communes

---

- 49 communes représentées
- 82 participants
- 5 ateliers
- Objectif : penser l'avenir communal face aux défis présents et futurs
- Constat : les structures actuelles atteignent leurs limites
- Bilan : constructif

## 1. Pertinence communautaire

– Regrouper,  
mais pour quels  
avantages ?

### ○ Les atouts perçus sont les suivants :

- Optimisation des administrations et spécialisation du personnel administratif ;
- Montée en compétences des élus avec une fonction politique plus attractive ;
- Mutualisation des infrastructures et meilleure qualité des équipements ;
- Renforcement de l'autonomie communale, notamment financière ;
- Accroissement de l'autofinancement et des possibilités d'investissement dans des projets de plus grande ampleur

## 2. Collaborations intercommunales – Bilan et perspectives concrètes

- Elles sont déjà une réalité dans le canton et sont jugées :
  - Indispensables pour assurer des services essentiels (écoles, sécurité incendie, enfance) ;
  - Etape intermédiaire avant un regroupement des communes ;
  - Mutualisation des coûts, économies d'échelle, renforcement des compétences techniques.
- Leurs limites :
  - Multiplication des structures = lourdeurs décisionnelles ;
  - Baisse d'autonomie des communes ;
  - Déficit démocratique ;
  - Conflits de priorités entre partenaires ;
  - Charge de travail accrue pour les élus miliciens.

### 3. Prestations de proximité – Ce qu'il faut conserver et comment le faire

- Propositions discutées :
  - Guichet unique, fixe ou itinérant (ex. bus administratif)
  - Guichet virtuel opérationnel 24h/24, 7/7 ;
  - Rendez-vous en ligne, vote électronique, applications dédiées ;
  - Soutien renforcé à la vie associative, garante du lien social.
- Certaines entités physiques doivent être préservées ou créées
  - Les noms de villages ;
  - Les cimetières et traditions locales ;
  - Les comités citoyens, sociétés d'embellissement, fêtes villageoises.

## 4. Nouvelles compétences communales – Quelles tâches demain ?

- Compétences qui pourraient être assumées par les communes:
  - Aménagement du territoire et délivrance des permis de construire ;
  - Coordination de la voirie ;
  - Structures d'accueil de la petite enfance ;
  - Mise en place d'un service juridique professionnel ;
  - Renforcement de l'action sociale de proximité.
- Une commune plus grande pourrait également :
  - Disposer d'un rapport de force équilibré face au Canton ;
  - Avoir un accès facilité à des financements pour des projets d'infrastructures ;
  - Développer une vision stratégique de long terme

## 5. Incitations au regroupement – Financières et au-delà

### ○ Incitations financières :

- Bonus fusion, réduction d'impôts temporaire, voire zéro impôt la première année ;
- Mutualisation et équilibrage des ressources et des dettes ;
- Prise en charge du coût du processus par le Canton ;
- Amélioration de la péréquation pour favoriser l'équité ;
- Mise à niveau des équipements dans toutes les localités

### ○ Autres incitations :

- Accompagnement neutre par des spécialistes ;
- Soutien à la communication ;
- Garanties de maintien de certaines prestations et acquis sociaux ;
- Temps transitoire suffisant pour instaurer la confiance.

## 2. Présentation du rapport de synthèse du forum des communes

---

### **Conditions de réussite d'un regroupement :**

- Garanties de maintien des services de proximité
- Incitations financières et soutien cantonal
- Communication claire et continue
- Participation citoyenne active
- Préservation du lien démocratique local

# 3. Comité de pilotage (Copil)

---

Création du Comité de pilotage (Gouvernement, 28.10.2025)

Objectif général : mettre en place un cadre général (juridique, financier, gouvernance) invitant les communes à engager une réforme de leurs structures

Composition (11 membres représentatifs)

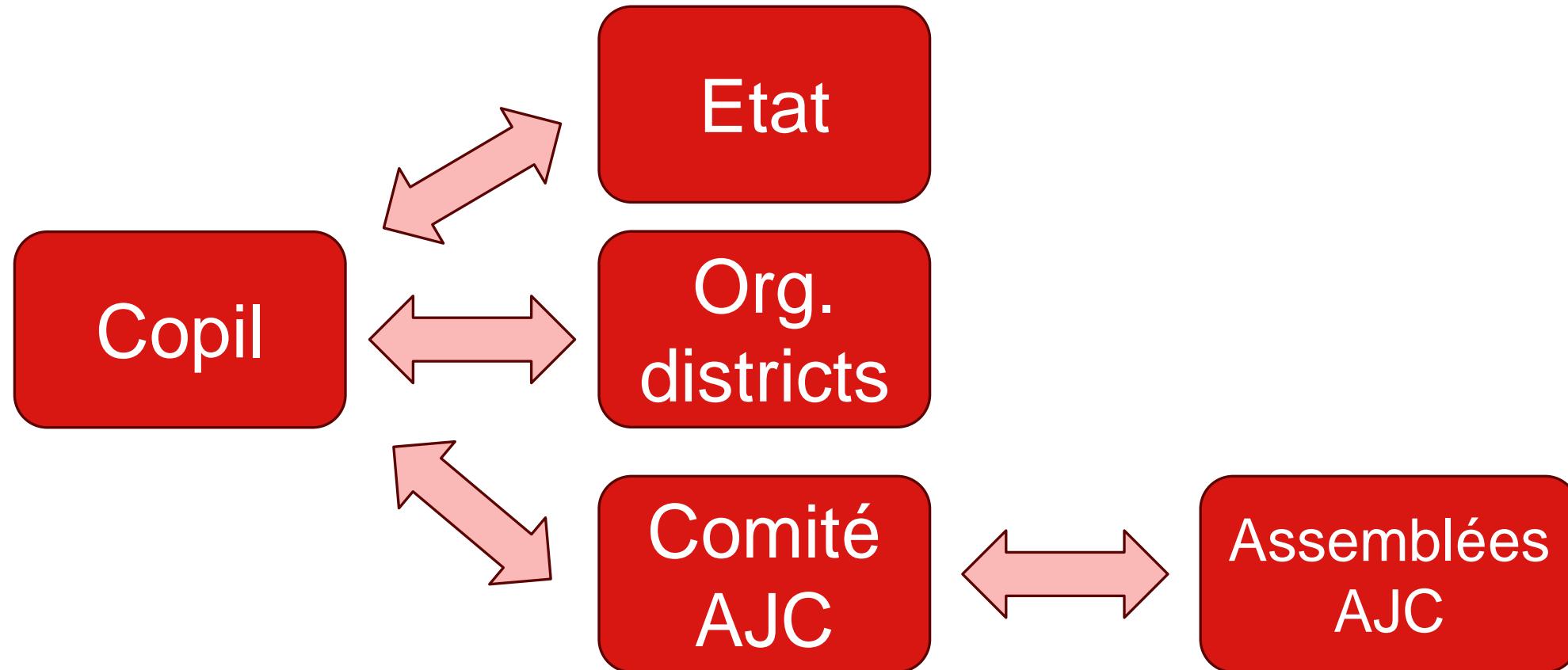
- 3 représentants de l'Etat (Fanny Noghero, Patrick Tanner, Christophe Riat)
- 4 représentants de l'AJC (Gabriel Martinoli, Catherine Erba, Christian Zuber, Magali Voillat)
- 1 représentant par syndicat intercommunal de district (Josiane Sudan, Sébastien Koller, Athanase Kanimba)
- 1 représentant des employés communaux (AJECA) (Pascal Faivet)

Fonctionnement du COPIL

- Présidence: Magali Voillat, secrétaire générale AJC
- Bureau pour organiser les travaux (F. Noghero, C. Riat, M. Voillat)
- Premières tâches: identifier et prioriser les thèmes à étudier en vue de lancer des études dès 1<sup>er</sup> trimestre 2026
- Communication du suivi des travaux
- Groupes de travail / Rapport annuel au comité AJC et au Gouvernement
- Financement: 200'000.- budget de l'Etat en 2026 / Fonds de péréquation

# Articulation Copil, AJC, syndicats/associations de districts, Etat, communes

---



# 4. Retour sur la première séance du Copil et prochaines étapes

---

17.11.2025	Copil n° 1 – échange sur les axes de travail
12.2025 – 01.2026	Etude sommaire de ces axes de travail par les membres du bureau du Copil
28.01.2026	<p>Copil n° 2 – définition de priorités pour les axes de travail et validation des modalités organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Etude par Copil / bureau, constitution d'un groupe de travail ?</li><li>➤ Nécessité d'un mandataire externe ?</li><li>➤ Délai de réalisation ?</li></ul>
Dès février	Etude des axes de travail priorisés
11.03.2026	Assemblée AJC – présentation de l'avancement

# 5. Divers et questions

---

Le rapport de synthèse a été/sera transmis:

- aux participants du forum
- aux communes pour diffusion aux autorités et aux employés
- aux médias

Questions ? Remarques ?